



communiqué

Date

Le 4 juin 1986

Nº 109

Pour publication

LE CANADA EST LE PREMIER PAYS À RATIFIER LA
CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION
DE LA COUCHE D'OZONE

Le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Thomas McMillan, ministre de l'Environnement, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a maintenant adhéré à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Le document de ratification a été déposé aujourd'hui aux Nations unies, à New York. Le Canada a signé la convention dès l'acceptation des signatures, le 22 mars 1985, et il est le premier pays à ratifier la convention.

"La ratification de la convention par le Canada signale le maintien de la participation active du pays dans le domaine de la protection internationale de l'environnement, ainsi que son ferme engagement à établir de nouveaux principes juridiques internationaux en la matière", a déclaré M. Clark.

"La convention est importante parce qu'elle revêt un caractère vraiment mondial. De plus, elle engage les nations à s'attaquer ensemble à un problème avant que de sérieux dommages ne surviennent", a-t-il ajouté.

Les nations ayant adhéré à la convention s'engagent à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets nocifs qui résultent des modifications de la couche d'ozone. Cette convention prévoit aussi la collaboration internationale en matière de recherche, de surveillance, d'évaluation scientifique et d'échange de renseignements sur des questions touchant la situation de la couche d'ozone.

.../2